

Monsieur,

Quebec, 30 Juin 1845.

J'AI à remplir la pénible tâche de vous prier d'informer Son Excellence le Gouverneur-général qu'un incendie affreux et comparable à celui du 28 Mai dernier, si non plus grand, vient de réduire en cendres le Faubourg St. Jean, et la plus grande partie du Faubourg St. Louis.

Dans l'état de trouble et d'affaissement dans lequel m'a jeté ce nouveau malheur, qui consume presque la ruine totale de notre malheureuse cité, je ne puis fournir à Son Excellence les détails que je désirerois lui soumettre, afin de me mettre en état de faire ce que son cœur, guidé par le devoir, lui suggera, pour rencontrer la circonstance tout-à-fait extraordinaire dans laquelle nous nous trouvons placés. Je me bornerai à dire que plus de douze cent maisons, d'une valeur plus ou moins grande, ont été la proie des flammes dans la nuit du 28 ou 29 Juin, et que par suite de ce désastre un nombre proportionné de familles se trouvent destituées de logis, de moyens de subsistance, et plongées dans la plus profonde misère; leur situation est d'autant plus à regretter, que malgré les sacrifices faits, ici et ailleurs, avec une libéralité que l'on pouvoit à peine attendre, les produits sont loin d'être proportionnés aux besoins, et que ce seroit injuste d'attendre beaucoup des efforts privés d'après ce que vient d'être fait à l'occasion du feu de St. Roch.

Des détails plus étendus seront fournis à Son Excellence par les messieurs au nombre de cinq qui ont été chargés hier, par un nombre de citoyens de cette ville, de se rendre auprès de Son Excellence, à l'occasion de l'affreuse calamité qui vient de plonger Quebec dans la consternation pour la seconde fois.

Je me contenterai d'ajouter que dans cette triste occasion, comme dans la précédente, nous avons reçu du militaire stationné dans notre ville les secours les plus prompts et les plus efficaces; sans leurs aide inappréciable, l'étendue et les suites du désastre auroient été beaucoup plus affreux; je ne puis surtout taire à Son Excellence les sentimens de reconnaissance que j'éprouve et qui sont à juste titre partagés par tous mes concitoyens, à l'égard de Sir James Hope, qui a été sur la scène du sinistre aussitôt qu'il en a été informé, y est resté jusqu'à la disparition totale du danger, et y a dirigé avec un sang froid et une habilité dignes du haut grade qu'il occupe, les divers travaux et opérations exécutés par les troupes sous ses ordres, auxquels nous sommes peut-être redevable d'avoir été préservés d'une destruction totale, sans parler de la bonne volonté avec laquelle il a offert et mis à ma disposition, tout ce qui étoit sous son contrôle pour fournir aux infortunées victimes un abris contre les intempéries de l'air, et un soulagement à leur malheurs.

Je terminerai en vous priant d'assurer Son Excellence, que sans un secours immédiat et plus qu'ordinaire, Quebec, l'ancienne métropole du pays, sera ruiné de fonds en comble, et que pour éviter un malheur aussi grand, je compte beaucoup sur la sympathie et le bon vouloir de Son Excellence, à qui je vous prie de présenter mes plus profonds respects.

Agrérez pour vous-même l'expression de la haute considération avec laquelle je me soustris,

Votre, &amp;c.

E. Caron, Maire.

The Honourable D. Daly, M. P. P.  
Provincial Secretary,  
&c. &c. &c.

At a public meeting of the citizens of Quebec, held in the City Council Chamber at 1 P.M. this day, for the purpose of devising measures for the relief of the sufferers by the fire of yesterday morning, it was

Resolved,—That this meeting approves of the General Committee for the relief of the sufferers by the late calamitous fire in St. Roch's extending their aid to the sufferers by the fire of Sunday morning, and authorizes them hereafter to include these sufferers equally in the application of any funds which have been or may be placed at their disposal.

2.—That this meeting, considering it the call of Providence both to take measures for the immediate relief of their fellow-citizens who have suffered in the late calamitous visitation, and, as far as human precautions can, to provide against the recurrence of such calamity, are decidedly of opinion that temporary accommodation for the families burnt out, and the permanent rebuilding of the city, are objects to be considered apart, and that in order to a due and proper consideration of the latter, the former should be immediately entertained, and prompt and decisive measures taken for effecting it.

3.—That inasmuch as a sufficient number of properly constructed houses, whether of stone or wood, cannot be raised before the winter months for the full accommodation of the sufferers, professional men be called upon to furnish plans and estimates of the expense of raising wooden sheds or shanties, capable of accommodatng families for the next eighteen months, such erections to be made in the cheapest manner compatible with health, safety and comfort during the winter months; and that the Committee be authorized, if they shall deem it necessary, and to the extent they shall deem it necessary, from funds at their disposal, to make such erections forthwith, and to seek the most convenient and favourable localities for them.

4.—That in the opinion of this meeting it is expedient that a sum of money be obtained, if practicable, by way of grant or loan from the public funds, as an aid towards the reconstruction of the suburbs of St. Roch, St. John and St. Louis on a new, enlarged and improved